



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 16 janvier 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Tous présents.

3. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. Adoption de l'ordre du jour

001-24/01

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère McGuire, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. Adoption du procès-verbal

002-24/01

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 5 décembre 2023 tel que présenté.

Adopté

003-24/01

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024 tenue le 12 décembre 2023 tel que présenté.

Adopté

6. Déclaration de Conflit d'intérêts

Aucune.

7. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

8. Questions du public

Aucune.

9. Correspondance

Aucune.



No de l'ordre du jour
ou annotation

10. Sujets à discuter

Contributions et dons annuels

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Mcguire, d'approuver les autres contributions annuelles aux organismes sans but lucratif locaux et les dons annuels comme suit :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Résidence Meilleur | 7 500 \$ |
| Rés. Meilleur (Taxe) | 6 300 \$(max) |
| Contrat pour le kiosque touristique | 2 000 \$ |
| Bourse DWKS | 500 \$ |
| Bourse ESSC | 500 \$ |
| Fonds de Bourses Pontiac | 1 000 \$ |
| Adhésion Membre de CHIP FM | 120 \$ |

Adopté

005-24/01

ADMQ/FQM

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère Mcguire, d'approuver les frais d'adhésion et de conférences pour l'ADMQ et la FQM pour l'année 2024, tel que discuté.

Adopté

006-24/01

Provision en services juridiques

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Schryer, de retenir les services de Beaudry-Bertrand comme conseiller juridique de la municipalité, tel que discuté.

Adopté

007-24/01

Services de comptabilité

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retenir les services de Gerard Labelle, comptable agréé; et de Simon Thibault, auditeur, pour l'année fiscale 2024; tel que discuté.

Adopté

Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et un projet de règlement est présenté pour le règlement sur la Taxation municipale pour l'année 2024.

008-24/01

Maire suppléant

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, que le conseiller Ivan Schryer soit nommé pro-maire pour la période de janvier à août 2024, et qu'il puisse agir à la MRC de Pontiac en l'absence du maire si nécessaire.

Adopté

009-24/01

Règlement 2023-007 - Restrictions pour les véhicules lourds

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de la sécurité routière autorise la municipalité à adopter un règlement interdisant la circulation de tout véhicule routier sur des chemins spécifiques en autant que cette interdiction soit indiquée par une signalisation ;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la sécurité routière autorise la municipalité à restreindre ou à interdire la circulation de certains ou de tous les véhicules lourds sur les chemins sous sa responsabilité ;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la sécurité routière prévoit que la restriction ou l'interdiction de circulation prévue à l'article 291 peut être levée partiellement, par une signalisation appropriée, pour permettre de se



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'

rendre à un endroit qui n'est accessible que par la zone de circulation interdite afin de prendre ou de livrer des marchandises, de fournir un service, d'effectuer des travaux, de faire réparer le véhicule ;

il est nécessaire de régler la circulation des camions et des véhicules lourds sur les chemins publics sous la responsabilité de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

ATTENDU QU'

un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer et résolu que le conseil municipal adopte et édicte le règlement #2023-007 concernant les restrictions routières pour les véhicules lourds dans le village.

Adopté

010-24/01

Glissade - terrains municipaux

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, que la glissade soit interdite sur les terrains municipaux et d'installer des panneaux et de publiciser l'information, tel que discuté.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de décembre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

- *Demande de l'AR de Chapeau de faire enlever la neige près des bâtiments avant le début de leur programme de raquette.*

011-24/01

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la demande de l'AR de Chapeau pour le déneigement.

Adopté

14. Huis-clos

012-24/01

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Adam, de continuer la discussion à huis clos à 19h25.

Adopté

013-24/01

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion en cours, à 20h30.

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 6 février 2024 à 19h00 au bureau municipal.




No de résolution
ou annotation

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, que la séance soit levée à 20h35.

Adopté



Directrice générale / Greffière-trésorière



Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.